L'édito Audio Media Sat Tv Mobiles de Maâmar FARAH
C'est dans...
www.magazinemin.com

PERISCOOP
Soirperiscoop@yahoo.fr
Dimanche 20 novembre 2016 - Page 2

Suprématie chinoise

Les sociétés chinoises continuent d'étaler leur domination sur le marché algérien du tube. Si au niveau de la Sonatrach, ils ne sont qu'à 30%, au niveau de la Sonelgaz, les Chinois ont largement dépassé ce seuil.

Au niveau de Cameg, la centrale d'achat du groupe, ce sont encore les Chinois de Inner Mongolia Baotou Steel Union Co qui viennent de remporter le dernier contrat portant sur la fourniture de tube en acier sans soudure. Les sociétés européennes ne font plus qu'observer la suprématie chinoise sur leurs parts de marché en Algérie.

DIGOUTAGE

Par Arris Touffan

T'es pas un homme !

Un rapport du Fonds des Nations-Unies pour la population révèle que 800 000 jeunes filles algériennes pensent qu'un homme qui ne frappe pas sa femme n'est pas un homme. Des variantes, parfois allant dans le cruel paradoxe : «Un homme frappe sa femme parce qu'il l'aime.» Ou encore, tout simplement «si un homme frappe sa femme, c'est qu'elle l'a mérité !» Voilà, au total, une adolescente sur deux en Algérie trouve normale la violence domestique contre les femmes et la justifie même.Visiblement, il faut un peu plus qu'une campagne pour sortir de cette impasse où l'on pense que la violence est normale et justifiable.

A. T.

arrisetouffan@yahoo.fr

Une commission d'investiture pour Ould Abbès

La commission de préparation des élections du FLN changera de nom. Selon des sources proches de la direction, Djamel Ould Abbès annoncera, très prochainement, la mise sur pied de cette commission, la plus prisée par ailleurs, et qui sera dénommée «la Commission nationale d'investiture» et que présidera le SG, précisent nos sources.

Un ambassadeur pas très... diplomate

Un diplomate européen établi à Alger a cru bon d'installer quatre énormes pots de fleurs devant la porte d'entrée d'un de ses voisins, empêchant celui-ci de stationner et de recevoir et même de louer sa résidence.

Le prétexte avancé par le diplomate est que son épouse aurait été «agressée» dans le quartier. Une justification qui ne convainc pas les riverains qui accusent, dès lors, les élus locaux de «condamner le trottoir de leurs concitoyens pour faire plaisir à un ambassadeur». Selon les riverains, l'ambassadeur et son épouse ont évoqué la nécessité de poser ces pots dès leur arrivée.

Un jour, un sondage

Soutenez-vous l'Intersyndicale dans sa grève cyclique ?

☐ OUI ☐ NON ☐ Sans opinion

Pensez-vous qu'avant la Coupe d'Afrique 2017, l'équipe nationale de football devrait jouer au moins deux matchs amicaux ?

Résultat sondage

OUI :	NON :	S. OPINION :
69,6%	15,8%	14,6%

vit'amine ! aminelabter@hotmail.com

Les explications de la CAAR

Suite à la parution dans votre journal du 08/11/2016, de l'article «Voilà que la CAAR s'y met !», il est important d'apporter des précisions sur le contenu de cet article qui laisse planer certaines interrogations sur le contrat d'assurance multirisques habitation commercialisé par la CAAR.

Il convient, tout d'abord, de souligner que le contrat multirisques habitation compte, outre la garantie dégâts des eaux, d'autres couvertures, comme l'incendie, le vol, le bris de glace et la responsabilité civile chef de famille.

Ainsi, la garantie dégâts des eaux se présente comme étant une garantie accessoire dans un package. La CAAR a, en effet, procédé, récemment, à son aménagement à l'effet d'assouplir les règles de souscription en supprimant la visite du logement préalablement à la conclusion du contrat.

Cet aménagement qui, faut-il le souligner, ne traduit aucune incidence sur le prix de l'assurance, entre dans le cadre de l'effort permanent de l'entreprise à rendre ce produit plus accessible au citoyen et lui procurer une protection pour son patrimoine.

Il est également important de souligner que le réseau de la CAAR a été sensibilisé à l'effet d'assurer une meilleure communication autour des aspects concernés par l'aménagement, en veillant à sensibiliser les assurés sur l'ensemble des dispositions du contrat, notamment celles concernant la garantie objet de l'article en question, à savoir le dégât des eaux.

Vous convenez donc avec nous, que les actions entreprises par la CAAR en direction de ce produit ne peuvent que faciliter l'adhésion du consommateur algérien, dont le souci est la couverture de son logement, notamment dans la conjoncture économique actuelle.

Nous saisissons ainsi cette occasion pour inciter les citoyens soucieux de la préservation de leurs biens à se présenter au niveau de nos agences, et le meilleur accueil leur sera réservé.

Le directeur de la communication de la CAAR